



**AXIOME 3A**  
**Commissariat**  
**aux comptes**

**NÎMES 30900**

125, rue de l'Hostellerie  
Actiplus Bât. C

Tél. : 04 66 38 71 02

Fax : 04 66 38 71 15

secma@secma-gtip.com

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

### Réunion du Conseil d'Administration relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018

**ADEFIM LR**

**125 Avenue Des Chênes Rouges**  
**30100 ALES**

**Exercice clos le 31 DECEMBRE 2018**

# ASSOCIATION ADEFIM LR

## Exercice clos le 31 Décembre 2018

---

Au Conseil d'Administration de l'ADEFIM LR,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'ASSOCIATION ADEFIM LR** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

*Nous nous sommes assurés de la réalité et de l'exhaustivité des sommes comptabilisées au titre de la convention de délégation signée avec l'OPCAIM.*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

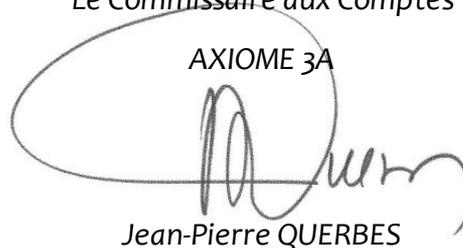
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Nîmes, le 01/07/2019

Le Commissaire aux Comptes

AXIOME 3A

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by 'P. Querbès'.

Jean-Pierre QUERBES

## BILAN ACTIF

<b>ACTIF</b>		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	2 040	2 040		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques Matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles	27 508	23 163	4 345	5 829	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations financières (2)</b>					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés				76	
Prêts					
Autres immobilisations financières	6 964		6 964	6 935	
<b>Total I</b>	36 511	25 203	11 308	12 840	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	Comptes de liaison <b>Total II</b>				
	<b>Stocks et en cours</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	<b>Créances (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés	25 187		25 187	78 090
Autres créances	4 755		4 755	2 630	
Valeurs mobilières de placement				2 867	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	316 599		316 599	263 967	
Charges constatées d'avance (3)	2 995		2 995	3 641	
<b>Total III</b>	349 536		349 536	351 195	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Charges à répartir sur plusieurs exercices <b>(IV)</b>				
	Primes de remboursement des obligations <b>(V)</b>				
	Ecarts de conversion actif <b>(VI)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	386 047	25 203	360 845	364 035	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b> 31/12/2018 12	<b>Exercice N-1</b> 31/12/2017 12
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	299 870	299 870
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	84 365-	96 488-
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)</b>	13 002	12 123
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
<b>Total I</b>	228 508	215 505	
	<b>Comptes de liaison</b>		
	<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
	<b>Total III</b>		
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 917	8 930
	Dettes fiscales et sociales	96 110	121 458
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	18 310	18 141
	Instruments de trésorerie		
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance		
	<b>Total IV</b>	132 337	148 530
	Ecarts de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	360 845	364 035

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

132 337

148 530

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	528 638		499 149		29 489	5.91
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	8 507		5 915		2 592	43.83
Collectes						
Cotisations	30		30			
Autres produits	7		3		4	121.63
<b>Total I</b>	<b>537 182</b>		<b>505 097</b>		<b>32 085</b>	<b>6.35</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	114 379		108 439		5 940	5.48
Impôts, taxes et versements assimilés	1 522		1 562		40	2.57
Salaires et traitements	285 111		262 569		22 542	8.59
Charges sociales	121 571		120 408		1 163	0.97
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 484		1 484			
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	4		2		2	68.70
<b>Total II</b>	<b>524 071</b>		<b>494 465</b>		<b>29 607</b>	<b>5.99</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>13 111</b>		<b>10 632</b>		<b>2 478</b>	<b>23.31</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		30		29	0	1.43
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				1 587	1 587	100.00
<b>Total V</b>		30		1 616	1 587	98.16
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		120			120	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		5			5	
<b>Total VI</b>		125			125	
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>		95		1 616	1 712	105.89
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		13 015		12 248	767	6.26
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		13		125	112	89.60
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>		13		125	112	89.60
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		13		125	112	89.60
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		537 211		506 713	30 498	6.02
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>		524 209		494 590	29 620	5.99
<b>Solde intermédiaire</b>		13 002		12 123	879	7.25
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>		13 002		12 123	879	7.25

## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	6
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Tableau de variation des fonds associatifs	8
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Autres immobilisations incorporelles	9
Evaluation des immobilisations corporelles	9
Evaluation des amortissements	9
Titres immobilisés	9
Créances immobilisées	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Evaluation des valeurs mobilières de placement	10
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Ventilation de l'effectif moyen	10
Honoraires des commissaires aux comptes	10
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Engagement en matière de pensions et retraites	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Aucun fait majeur de l'exercice ne mérite une information particulière

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 040		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 508		
<b>TOTAL</b>	<b>27 508</b>		
Autres titres immobilisés	76		
Prêts, autres immobilisations financières	6 935		29
<b>TOTAL</b>	<b>7 011</b>		<b>29</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 558</b>		<b>29</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 040	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			27 508	
<b>TOTAL</b>			<b>27 508</b>	
Autres titres immobilisés		76		
Prêts, autres immobilisations financières			6 964	
<b>TOTAL</b>		<b>76</b>	<b>6 964</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>76</b>	<b>36 511</b>	

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 040			2 040
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 679	1 484		23 163
<b>TOTAL</b>	<b>21 679</b>	<b>1 484</b>		<b>23 163</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 719</b>	<b>1 484</b>		<b>25 203</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 484				
<b>TOTAL</b>	<b>1 484</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 484</b>				

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Tableau des variations des fonds associatifs**

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	299 870				299 870
Réserves :					
Report à nouveau	96 488	12 123		0	84 365
RESULTAT DE L'EXERCICE	12 123	12 123	13 002	0	13 002
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>	<b>215 505</b>		<b>13 002</b>	<b>0</b>	<b>228 508</b>

**Etat des provisions**

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6 964	0	6 964
Autres créances clients	25 187	25 187	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 384	4 384	
Débiteurs divers	370	370	
Charges constatées d'avance	2 995	2 995	
<b>TOTAL</b>	<b>39 901</b>	<b>32 937</b>	<b>6 964</b>

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	17 917	17 917		
Personnel et comptes rattachés	42 443	42 443		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	47 188	47 188		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 652	4 652		
Autres impôts taxes et assimilés	1 827	1 827		
Autres dettes	18 310	18 310		
<b>TOTAL</b>	<b>132 337</b>	<b>132 337</b>		

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### **Autres immobilisations incorporelles**

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des amortissements**

L'examen des immobilisations n'a pas permis de déterminer d'éléments susceptibles de décomposition.

L'absence de marché secondaire fiable n'a pas permis de déterminer de valeur résiduelle; en conséquence les immobilisations sont amorties sur l'intégralité de leur valeur.

En application du règlement CRC 05-09 visant à simplifier les règles comptables des PME les amortissements des biens non décomposables sont calculés sur les durées d'usage admises par l'administration fiscale.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
logiciels	linéaire 1	1 à 3 ans
Matériel de bureau	linéaire	1 à 4 ans
Mobilier	linéaire	1 à 5 ans

### **Titres immobilisés**

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Créances immobilisées**

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### **Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 901
Dettes fiscales et sociales	58 198
Total	66 099

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 995
Total	2 995

## **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

### **Effectif moyen**

### **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 695 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 695 €

## **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

### **Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont :

- taux de rotation du personnel : lente
- taux d'actualisation : 1.57%
- Conventions collectives :
  - Cadres : Convention 3109 METALLURGIE : Accords nationaux
  - Non Cadres : Convention 9947 METALLURGIE : Nimes ( Gard )

Le montant des engagements est estimé à 47 942€ au 31 décembre 2018